



Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2015

N° 140

Novembre

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

A
U

F
E
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, Mme Girard Danielle, Mme Pierrot Delphine, M. De Boisanger Arnaud, M. Palat Laurent, M. Alleaume Jean-Paul et M. Merlet Philippe.

Absents excusés : Mme Bouillon Nathalie (pouvoir à Mme Chiron), M. Vandeveld Ivo (pouvoir à M. Merlet), Mme Jubi Joséphine et M. Caré François.

Secrétaire : M Merlet Philippe

M. le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence suite aux événements nationaux.

Proposition tarif taxe assainissement

Monsieur le Maire : la compétence de l'assainissement est assurée par l'agglomération de Dreux, mais la commune en a la gestion. Nous devons faire une proposition de tarif annuel au conseil communautaire. La démarche est complexe car nous n'avons pas fini d'étudier, ni valider notre budget pour l'année à venir. Si nous ne prenons aucune décision, nous resterons sur les bases 2015, alors que le conseil communautaire peut prendre une décision arbitraire.

La commission des finances s'est réunie et a fait une approche du budget eau et assainissement qui a donné une idée de la balance dépenses et recettes. Nous avons d'énormes travaux à envisager pour la mise aux normes des stations d'épuration et de la remise en état du réseau rue du moulin du pré à Blévy. Ces travaux ne sont qu'au stade d'étude mais la commune a pris des engagements auprès de la préfecture, laquelle a validé la planification et l'échéancier. De ce fait, afin d'anticiper le financement de ces énormes travaux et constituer une provision financière, la commission des finances propose une augmentation de 0.10 centimes d'euro le m³, soit un tarif de 1,40 € du m³ d'eau assaini pour 2016 contre 1,30 € pour 2015.

Cela signifie environ une augmentation de 12€ par foyer, sur une moyenne de 120 m³. M. le maire informe que nous sommes une commune qui applique les tarifs les plus bas, ce qui est très bien mais il faut anticiper pour l'avenir.

M. Alleaume : le contrôle des installations d'assainissement individuel se met en place par l'agglomération ; leur coût est d'environ 150 €, les administrés ont quatre ans pour se mettre aux normes. Une fois les travaux réalisés et validés, les contrôles seront effectués tous les six ans.

Après concertation, l'augmentation de 10 centimes d'euro est adoptée à l'unanimité. La commune proposera un tarif de 1.40 € par m³ assaini au conseil communautaire.

Indemnités de conseils du trésorier

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 100 % de l'indemnité soit 465.05 € à Mme la trésorière de Châteauneuf.

Convention cadre unique Centre de Gestion FPT

une convention sera signée avec le CDG pour un service à la carte (emploi de remplacement, prévention des risques professionnels etc...)

Ecole : demande de subvention (voyage scolaire)

M. le Maire fait lecture d'une demande de subvention de l'école de Blévy dans le cadre d'un voyage scolaire à la neige (Sollières en Savoie). Le coût global du séjour par enfant est de 385 €. La charge pour les familles est de 220 €. Des subventions du conseil général et la participation de la coopérative scolaire sont déjà acquises.

Il est demandé une subvention communale de 80 € euros par enfants, soit une subvention globale de 3 840 €.

M. le maire précise que nous avons coutume de subventionner le voyage scolaire tous les deux ans. La subvention est votée à l'unanimité.

Locations communales : intégration dans le domaine privé

M. le Maire : la commune loue plusieurs logements communaux ; afin de rédiger des baux dans la légalité administrative, il est nécessaire de transférer ces logements dans le domaine privé. Si ceux-ci restaient dans le domaine public, il ne s'agirait plus de baux, mais de redevances d'occupation du domaine public. Passer ces bâtiments dans le domaine public entérine le cadre administratif des baux vis-à-vis des locataires. Le transfert dans le domaine privé est adopté à l'unanimité.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : nomination d'un représentant

M. le Maire présente succinctement le rôle de ce conseil : nouvelle compétence de l'agglo.

Organiser des réunions des acteurs concernés par la prévention de la délinquance. Elaborer un bilan annuel gendarmerie/police. Mettre en place des échanges pratiques entre représentants. Etudier la mise en œuvre de système de vidéosurveillance. Mettre en place un processus d'assistance aux victimes.

Pour notre commune, il est nécessaire de nommer un représentant :

Mme Françoise Hardy est volontaire et nommée à l'unanimité déléguée au CISPD.

Questions diverses.

M. le Maire fait lecture d'une lettre reçue sur les nuisances créées par le trafic de poids lourds assurant des rotations de transport de gravats depuis la zone photovoltaïque, en traversant Dampierre dès 6h20 le matin.

M. le Maire a pris contact avec la responsable et exprimé ses craintes sur les nuisances, la vitesse et l'état de la chaussée. Ce trafic devrait continuer jusqu'au 4 décembre, suite à un chantier routier au niveau de Bonneval. Un panneau de limitation pédagogique de vitesse devrait être installé afin de limiter la vitesse et sensibiliser les routiers aux nuisances sonores.

M. le Maire fait lecture des relevés de trafic routier sur Blévy où la vitesse est limitée à 50 Km/h.

En moyenne 60 % des véhicules respectent la vitesse et les effractions ne sont pas élevées.

Après lecture, ces résultats peuvent paraître surprenants à l'appréciation de chacun ; néanmoins, il est nécessaire d'analyser ces résultats. La commission travaux et sécurité réfléchira aux aménagements réalisables pour améliorer la sécurité routière sur Blévy.

Tour de table

Mme HARDY : le hangar de Dampierre sur Blévy sera vidé pour accueillir le TÉLÉTHON, des chauffages seront mis à disposition.

Merci à M. De Boisanger, qui permet le stockage des matériels dans ses locaux.

M. PALAT : Il existe un arrêté préfectoral sur l'interdiction des feux végétaux.

M. le Maire : Les administrés doivent faire preuve de civisme, s'il y a nuisance cela peut être sanctionné.

M. ALLEAUME : Il y a des pannes sur les pompes de relevage du lagunage de Maillebois. Des frais de remise en état sont à envisager. Les devis sont en cours.

M. le Maire remercie le travail quotidien réalisé par M. Alleaume.

Mme PIERROT donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 6 novembre.
Mise en œuvre des différentes activités pour le voyage scolaire. Le corps enseignant va recevoir une information sur la mise en œuvre des consignes de sécurité dans le département (confinement, alertes, etc).
Demandes de travaux des enseignants et des élèves : réparation des trous dans la cours de Blévy, rabotage de la porte des WC à Blévy, remise en place du panneau de Basket à Blévy, remise en état de la porte de la garderie à Maillebois..
Questions : Certains parents demandent le paiement de la garderie par CESU.
Réponse de M. le Maire : Le paiement par CESU est réglementé et impose certaines conditions de la CAF (présence d'animateur) ; nous ne sommes pas dans ce cas ; néanmoins, les conditions évoluent, des renseignements seront demandés aux organismes référents.
L'arbre de Noël pour les enfants de la commune de 0 à 13 ans aura lieu le 13 décembre après-midi dans la salle des fêtes de Maillebois. Une affiche de participation est proposée et une date limite d'inscription est définie : 3 décembre. Cette invitation sera jointe au fil de la Blaise.
M. Palat se propose de prendre contact avec l'ONF pour obtenir un sapin de 2.5 m.
Mme Corby informe que la municipalité dispose de décorations, qui seront mises à disposition.
Mme Pierrot se propose de collecter les réponses sur la participation à cette activité.
Question : Est-ce que l'arbre de Noël sera pérenne pour les années à venir ?
M. le Maire : nous analyserons au moment du budget et en fonction de la participation.

Mme CHIRON : informe que la commission transport de l'agglomération de DREUX va mettre en place un nouveau service de transport à la demande à partir du 2 janvier 2016. Quatre horaires de départ le matin et quatre horaires de retour l'après midi. Réservation la veille du lundi au samedi sauf les jours fériés. Il y aura un arrêt dans chaque commune (correspondant aux arrêts TRANSBEAUCE). Transport assuré jusqu'à 17 h00.
L'adhésion est gratuite, un trajet sera tarifé à 1.90 € soit 3,8 € aller-retour.

M. MERLET : fait un point sur la future MAM ; le portail pour fermer le jardin est acheté, il sera peint et posé par les employés municipaux dans les prochains jours. Deux halogènes supplémentaires seront installés pour éclairer les accès.
Les travaux intérieurs à charge de la municipalité sont terminés. Les assistantes maternelles ont bien avancé dans la décoration mais ont rencontré des difficultés de financements et d'aide avec les organismes étatiques.

Remise aux conseillers et lecture du dernier compte rendu de la commission communication.
Point particulier : le partenariat avec la société CREAFA est arrêté car celle-ci a été décentralisée dans le sud de la France. Le bulletin municipal que la Commission souhaite continuer à faire paraître semestriellement retourne dans une élaboration locale et une couverture réalisée par un imprimeur. Parution prévisionnelle du prochain Bulletin municipal : fin Janvier 2016.

Mise en ligne d'une page Facebook de la commune ; cette page supportera les mêmes informations que le site officiel, mais ne touchera peut être pas la même population. Ce service est gratuit.

La prochaine commission communication aura lieu le 25 Novembre.

Une réunion publique se déroulera le samedi 12 décembre de 10 h 00 à 12 h 00.

Une réunion avec les différents présidents d'association est prévue le 18 décembre.

ÉLECTIONS RÉGIONALES... ATTENTION

NOUS VOUS INFORMONS QUE LE BUREAU DE VOTE DE MAILLEBOIS EST TRANSFÉRÉ

À L'ÉCOLE DE MAILLEBOIS

34 RUE HUBERT LATHAM

AUCUN CHANGEMENT POUR LES BUREAUX DE VOTE DE BLÉVY ET DAMPIERRE SUR BLÉVY

À VOS AGENDAS....

6 DÉCEMBRE : FÊTE DE LA BIÈRE salle polyvalente, organisé par le comité des fêtes

13 DÉCEMBRE : ARBRE DE NOËL COMMUNAL, salle polyvalente
(en collaboration avec les écoles)

8 JANVIER 2016 : Vœux de M. le Maire et du conseil municipal

INFORMATIONS

Un certificat d'urbanisme est valable 18 mois,
vérifiez bien les dates de validité si vous êtes en possession de ce document
(la demande de prorogation doit être effectuée 2 mois avant la fin de validité)

TONTES—FEUX—ÉLAGAGES

Faites preuve de civisme, n'attendez pas les courriers municipaux, ils ne font plaisir à personne
et coûtent à la collectivité

Vous voulez contacter la Maisons d'Assistants Maternelles

<http://maillebois-babyhouse.e.monsite.com>

<https://www.facebook.com/ProjetBabyhouse>

Maillebois.babyhouse@gmail.com

VENEZ NOUS REJOINDRE SUR FACEBOOK : « MAIRIE DE MAILLEBOIS OFFICIEL »

Et toujours sur le site internet : maillebois.fr